

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2023_4106_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

OBJET :

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

CHERBOURG-EN-COTENTIN

VU le code de la route,

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
1 ; 2 ET 3 IMPASSE ADA LOVELACE
COMMUNE DELEGUEE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, modifié par l'arrêté N° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,

Suite à la délibération 2023_006 qui renomme la voie »Impasse Ada Lovelace»,

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'attribuer un numéro aux parcelles concernées comme suit :

Parcelles 383 AY 1004 ; 1006 ; 1001 ; 1009
Parcelles 383 AY 1010 ; 1007
Parcelle 383 AY 1165

Le numéro 1
Le numéro 2
Le numéro 3

Les numéros viennent en complément de : Impasse Ada Lovelace – Cherbourg-Octeville–50130 Cherbourg-en-Cotentin

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P.J. : 1 plan

A Cherbourg-en-Cotentin,

04 OCT. 2023

Par délégation
le maire adjoint



Patrice MARTIN